BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1189

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

533 873 691 RCS Nanterre.
AURIGE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 612982.00 EUR.
Adresse : 102, Avenue du Général de Gaulle, 92250 La Garenne-Colombes.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION NATIONALE Société absorbante: PROJEX Société par actions simplifiée au capital variable minimum de 37.000 € Siège social : 30 Place Salvador Allende 59650 Villeneuve d'Ascq 381 007 624 RCS Lille Métropole Société absorbée: AURIGE Société par actions simplifiée au capital de 612.982 € Siège social : 102 Avenue du Général de Gaulle 92250 La Garenne-Colombes 533 873 691 RCS Nanterre Suivant acte sous seings privés signé à Paris en date du 20 mai 2020, les sociétés ci-dessus dénommées ont établi un projet de fusion au moyen de l'absorption des sociétés ARTEC INGENIERIE, CEREC INGENIERIE CONSEIL ETUDES REALISATIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES et AURIGE par la société PROJEX. La société ARTEC INGENIERIE fera apport de la totalité de son actif évalué à 329.006 euros contre la prise en charge de l'intégralité de son passif évalué à 104.416 euros, soit un apport net de 224.590 euros. La société PROJEX étant associée unique de la société ARTEC INGENIERIE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. Le boni de fusion ressort à un montant de 14.590 euros. La société CEREC INGENIERIE CONSEIL ETUDES REALISATIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES fera apport de la totalité de son actif évalué à 650.886 euros contre la prise en charge de l'intégralité de son passif évalué à 500.278 euros, soit un apport net de 150.608 euros. La société PROJEX étant associée unique de la société CEREC INGENIERIE CONSEIL ETUDES REALISATIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. Le boni de fusion ressortira à un montant de 92.749 euros. La société AURIGE fera apport de la totalité de son actif évalué à 1.730.217 euros contre la prise en charge de l'intégralité de son passif évalué à 571.722 euros, soit un apport net de 1.158.495 euros. La société PROJEX étant associée unique de la société AURIGE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. Le mali de fusion ressortira à un montant de 959.505 euros. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole le 22 mai 2020 au nom de la société PROJEX, au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux le 20 mai 2020 au nom de la société ARTEC INGENIERIE, au greffe du tribunal de commerce de Strasbourg le 21 mai 2020 au nom de la société CEREC

INGENIERIE CONSEIL ETUDES REALISATIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES et au greffe du tribunal de commerce de Nanterre le 22 mai 2020 au nom de la société AURIGE. Cette fusion sera réalisée le 30 juin 2020 et prendra effet le 1er avril 2020 à 00h01..

